

date de dépôt : 22 août 2019

demandeur : **AGENCE PUBLIQUE POUR  
L'IMMOBILIER DE JUSTICE**, représentée par  
**Madame BOUSSETON Marie-Luce**

pour : **la réalisation d'un établissement  
pénitentiaire**

adresse terrain : **Boulevard Charles Cros, à Ifs  
(14 123)**

**Participation du public sur le projet  
d'établissement pénitentiaire à Ifs**

22 JUL. 2020

**RAPPORT MOTIVANT LA DECISION SUITE A LA PARTICIPATION DU PUBLIC**

Le projet d'établissement pénitentiaire à Ifs, porté par l'AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER DE LA JUSTICE, a été déclaré d'utilité publique en 30 septembre 2019.

Il a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des personnes détenues, la prévention de la récidive et l'amélioration des conditions de travail des personnels.

La maison d'arrêt historique, située sur la commune de Caen et construite en 1904, souffre aujourd'hui d'un phénomène de surpopulation carcérale et de nombreux dysfonctionnements, tant techniques que fonctionnels ou de sécurité (absence de douches individuelles, absence d'eau chaude dans les cellules, absence de bâtiment dédié pour le quartier hébergement les mineurs...).

En raison de l'actualisation de l'évaluation environnementale, le projet d'établissement pénitentiaire a fait l'objet d'une mise à disposition du public par voie électronique du 02/04/2020 au 12/07/2020.

La participation du public a en effet souligné l'intérêt de ce projet et fait ressortir deux autres points : la gestion du trafic routier et l'insertion paysagère du projet.

Concernant la gestion du trafic, le flux des véhicules liés à l'établissement pénitentiaire est prévu par le Nord du site et ne traversera pas le hameau de Ifs Bras.

Pour garantir la réalisation d'un écran végétal, l'arrêté accordant le permis de construire annexera le schéma de plantation de la haie précisant la densité et les essences des trois strates de végétation qui, à moyen terme, auront vocation à masquer le mur d'enceinte.

L'inscription en Espace Boisé Classé au Plan Local d'Urbanisme garantira la pérennité de cet écran végétal.

Ces éléments conduisent à autoriser le permis de construire en soulignant l'importance de l'insertion paysagère de ce nouvel équipement .

Le préfet,

  
Philippe COURT